

COVID-19

Note de veille économique n°1

Semaine 12 - 20 mars 2020



Cette synthèse résulte de la collecte d'informations de différentes sources, essentiellement celles des agents de la Chambre régionale d'agriculture et des Chambres départementales d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, qui font un remarquable travail en temps réel.

Contexte général

Le pic épidémique est attendu au CHU de Poitiers entre le 6 et le 13 avril. Il arrivera très probablement quelques jours plus tôt sur la côte Atlantique et ses îles, Bordeaux Métropole et des aires urbaines hors littoral. La hauteur de la "vague" dépendra (dépend et a déjà dépendu) de la limitation des contacts humains au strict minimum.

L'immunologiste Jean-François Delfraissy, Président du conseil scientifique chargé d'éclairer la décision publique face au Covid-19, a déclaré le 18 mars que le confinement ne durerait pas moins de 4 semaines. La durée totale du confinement dépendra de la capacité de l'Etat à déployer le testage massif de la population. Or, à ce jour, les réactifs ne sont plus disponibles car les Etats-Unis les gardent pour eux et la Chine a une production fortement ralentie. Il est très probable que le Gouvernement renforce les mesures de confinement ces prochains jours. Cela ne devrait pas perturber plus qu'aujourd'hui la chaîne alimentaire.

A ce stade, la chaîne alimentaire n'est pas rompue, même si des pénuries apparaissent ponctuellement du fait des comportements de stockage. Tout se jouera dans la capacité des entreprises et de l'Etat à garantir la sécurité des salariés, qui pourraient, si tel n'était pas le cas dans les tout prochains jours, massivement exercer leur droit de retrait avec l'augmentation exponentielle du nombre de morts anticipé par les autorités sanitaires.

Les marchés financiers restent fortement perturbés, et transmettent leur instabilité aux produits agricoles. Le prix du blé est en hausse du fait des tensions logistiques dans les échanges internationaux, de la mise en quarantaine de l'Argentine et de la baisse de l'euro par rapport au dollar (-7 % depuis le 9 mars, de 1,15 à 1,07 €/€/\$). Les prix du maïs et de l'orge suivent dans le sillage. Celui des oléagineux est plombé par la chute vertigineuse du prix du pétrole, passé de 68 à 27 \$/baril (-60 %) depuis mi-janvier.

Les principales difficultés rencontrées dans la chaîne alimentaire

Perturbation des échanges internationaux : le secteur de l'agro-alimentaire européen a déploré jeudi des « perturbations sévères » dans l'acheminement des marchandises, liées notamment aux contrôles sanitaires pratiqués par certains pays aux frontières intérieures de l'UE pour tenter d'endiguer la pandémie de Covid-19. Les discussions sont en cours au niveau européen pour harmoniser les procédures et contrôles aux frontières dans l'espace Schengen (22 Etats de l'UE et 4 Etats associés avec AELE). Les exportations de céréales rencontrent des difficultés logistiques.

La baisse du prix du pétrole va avoir un impact très fort sur des pays dont l'activité économique est principalement basée sur cette industrie et qui ne disposent que de peu de réserves monétaires ou d'intérêts à l'étranger. Proche de nous, l'Algérie, client majeur pour nos céréales ou nos bovins, pourrait très rapidement s'enfoncer dans une crise économique sévère ce qui dégraderait encore un peu plus sa stabilité politique.

Marchés et vente directe:

Face au manque de respect des mesures de confinement, des geste barrières (notamment distance entre individus) constaté sur les marchés de plein vent, bien que la vente sur éventaire soit autorisée, et en opposition avec les propos des Préfet (exemple 87 : lepopulaire.fr/lfermeture-des-epiceries-le-soir-prise-en-charge-des-sdf-maintien-des-marches-les-six-mesures-annoncees-par-le-prefet-de-la-haute-vienne) qui exhortent les acteurs économiques autorisés à maintenir leur activité, des mairies et/ou des organisateurs privés de marché du week-end ont préféré les annuler. Ainsi, des producteurs ont des volumes de production destinés à être vendus sur la fin de semaine qu'ils ne pourront écouler. La mise en place de livraisons est difficilement possible, par manque de moyens logistiques et humains et, le plus souvent, absence de fichier des clients adeptes de ce mode d'approvisionnement.

Deux solutions peuvent être envisagées :

1. vente à la ferme et/ou remise de commande en point "Drive". (Cartographie réalisée par les Chambres d'agriculture et disponible sur site et réseaux sociaux)
2. autorisation des maires pour vente sur espaces publiques en veillant à ce qu'ils soient disséminés sur la commune afin de limiter les rassemblements de clientèle. Application des articles L. 2213-6 et L. 2215-4 du Code général des collectivités territoriales "ventes sur voie publique" comme pour les Food Trucks ou les vente d'agrumes ibériques par exemple.

Pénurie de main d'œuvre saisonnière : les récoltes de fruits et légumes ne manquent aujourd'hui pas de bras, mais il y a de forts risques de tension à venir. Les frontières du Maroc sont fermées et des pays ont rapatrié leurs populations : polonais, roumains, etc. Pour y remédier, Interfel a proposé au ministre de l'Agriculture de faire appel au personnel des jardinerie et pépiniéristes en situation de chômage technique dû au coronavirus. La « loi d'urgence sanitaire » va introduire des souplesses dans le code du travail (débat parlementaire ce week-end). A ce jour, nous n'avons pas de réponses spécifiques sur la circulation des saisonniers et les restrictions aux frontières.

A noter, le réseau des Chambres et des producteurs ont reçu des propositions émanant de particuliers qui offrent leur main d'œuvre bénévole afin de contribuer à l'effort de la nation. Il conviendra de définir rapidement une position professionnelle partagée avec l'administration. A ce jour, sans les éventuels assouplissements évoqués plus haut, on ne peut imaginer de répondre à cela positivement (Couverture en cas d'accident ? / Motif de déplacement de population dans un cadre de confinement / etc.).

Productions saisonnières et/ou périssables (maraîchage, horticulture...) : l'APCA expertise avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, comment les pertes de ces activités seront prises en charge dans le plan de soutien aux petites entreprises que met en place le Gouvernement. Il en est de même pour les productions destinées à la RHD, de gré à gré ou via la passation de marchés publics. Pour les productions horticoles, le syndicalisme a demandé, aux différents ministères concernés, que les plants de légumes / fruits / aromatiques puissent être ajoutés à la liste des produits de première nécessité. Ceci permettrait de rouvrir, a minima, les ventes au travers des retraits de commande via Drive ou les livraisons. Cela répond également aux besoins exprimés par une frange de la population qui pratique une forme d'autarcie "légumière et fruitière" (le plus souvent population âgée et famille à forte sensibilité écologique).

A noter : forte tension au sein de la profession horticole orientée sur la vente aux détails. Son activité de commercialisation est suspendue, alors que le printemps s'annonce. La météo conjuguée aux mesures de confinement est des plus favorables à la pratique du jardinage, et constat est fait que les GMS maintiennent ouverts leurs rayons "jardinerie". La concurrence est déloyale sur ce point, avec perte de chiffre d'affaires et captation de clientèle. Les Préfets ont été alertés mais arguent que l'arrêté du 18.03 n'impose pas aux supérettes / GMS / magasins de bricolage de limiter leurs ventes aux seuls produits de première nécessité.

Chevreaux et agneaux : Sur les marchés de l'agneau et du chevreau, il est bien difficile d'y voir clair. Pâques est dans trois semaines. Certes, il n'y a pas d'importation mais les Français consommeront-ils le traditionnel gigot si les fêtes de famille n'ont pas lieu ? A ce jour, aucune précommande pour la période pascale. La semaine en cours n'a pas connu d'enlèvement de chevreaux, car les abatteurs n'en veulent pas.

Bovins : alors que jusqu'à présent le marché s'était bien tenu, tant sur l'activité brouillard que viande, on observe une baisse de 30 % depuis le 16 mars. Les abattoirs redoutent le manque de main d'œuvre à partir de la semaine prochaine. En région Limousin, les plus gros abattoirs sont déjà confrontés à une baisse de main d'œuvre (ex : -33 % sur celui de Limoges). La contrainte de garde des enfants a un impact certain. En

parallèle, les plus gros faiseurs ont augmenté leurs commandes sur les semaines passées afin de répondre à une hausse de la demande des particuliers tant pour les achats de stockage que quotidiens.

Les abattoirs modifient leurs plannings de tuerie et contingentent.

Face au transfert de consommation de la Restauration Hors Domicile (RHD) vers le foyer, on peut également s'attendre à un renforcement du "déséquilibre matière" auquel l'aval est toujours confronté. En effet, la RHD est habituée et a intérêt (maîtrise du prix de revient) à cuisiner / mijoter les morceaux "avant" des bovins tandis que le consommateur préfère les pièces à griller des arrières (praticité / rapidité / perte d'habitude de cuisine).

Porcs : ci-dessous le dernier commentaire quotidien du marché du porc breton (MPB). A noter que la cotation du porc "Sud-Ouest" est corrélée avec une bonification qualité et label.

"1,552 € (baisse de 1,1 cent)... Le cours du porc se replie de 1,1 centime à 1,552 €. Beaucoup d'incertitudes planent sur le marché porcin. Le commerce est totalement désorganisé avec une grande partie de la population confinée à domicile et dont les habitudes alimentaires ont changé. La vente de ce jeudi traduit cette grande confusion avec 3 480 porcs sans enchère qui ont pu être affectés, et une amplitude de prix de 3,3 centimes, impliquant des positions à l'achat très divergentes selon les abattoirs et leurs propres débouchés. Le commerce européen subit de plein fouet cette épidémie du Coronavirus avec des réductions d'activité et des annulations de commandes. Cela s'est traduit par une nouvelle baisse de 7 cents de la référence allemande qui va probablement entraîner d'autres cours du nord de l'Europe et d'ailleurs. En Chine, le commerce reprend petit à petit. Aux Etats-Unis, des mesures restrictives sont prises au niveau des Etats qui impacteront également l'économie."

Filières laitières : la chaîne de production et de transformation du lait suppose des flux extrêmement tendus : cela concerne le lait lui-même et la chaîne du froid, mais aussi des fournitures ou services indispensables en permanence (alimentation animale, énergie, vétérinaires, réparateurs...). Il est crucial que les salariés puissent circuler et travailler. Le CRIEL de Nouvelle-Aquitaine demande que les salariés de la filière puissent accéder aux gardes d'enfants organisées par l'Education Nationale.

FAQ APCA (intranet) :

https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/index.php?lvl=notice_display&id=263462

Christine NAVAILLES-ARGENTAA - Bertrand DUMAS - Frank MICHEL
*Equipe régionale « Economie Prospective »
de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine*